

REPUBLIQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2023.05.24 Du 12 juin 2023
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 6 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD  La Celle Saint-Cloud	Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Celle Saint-Cloud dans le cadre des 40 ans du Jumelage	
SECRETAIRE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales,	
En exercice : 35 Présents : 28 Pouvoirs : 6 Votants : 34	Vu l'avis favorable des membres de la Commission – Animation- Culture Sport réunie le 31 mai 2023, Considérant que l'anniversaire des quarante ans du jumelage entre La Celle Saint-Cloud et Beckum doit faire l'objet d'événements exceptionnels,	
Pour : 34		
Présents Le Maire Olivier DELAPORTE Les Maires-adjoints Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE Les Conseillers Mohamed KASMI Naïma CONTE EL ALAMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON	Considérant que le défi sportif proposé par l'Amicale des Sapeur-Pompiers renforce les liens entre les deux villes, Considérant les frais logistiques engagés par l'Amicale pour mener à bien ce projet, Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, DECIDE D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Celle Saint-Cloud afin de couvrir les frais de ce projet.	
Absent excusé : Stéphane MICHEL Absents ayant donné pouvoir : Nathalie PEYRON à Mohamed KASMI Vincent POUYET à Jean-Christian SCHNELL Pierre QUIGNON-FLEURET à Pierre SOUDRY Laurent DUFOUR à Valérie LABORDE Juliette DECAUDIN à Sylvie d'ESTEVE	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-start;"> <div data-bbox="526 1243 949 1534" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 15/06/23 et de sa publication le 15/06/23 Le Maire Par délégué  Aude BELLOIR Directrice du Pôle Administration Générale Relations aux Citoyens </div> <div data-bbox="1037 1243 1468 1422" style="text-align: right;"> Pour extrait conforme au registre Le Maire,  Olivier DELAPORTE Vice-Président de Versailles Grand Parc </div> </div> <p style="text-align: center; margin-top: 20px;"><i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i></p>	

Marie-Pierre DELAIGUE à Olivier BLANCHARD	
--	--